

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Décembre 2025

Liste des Délibérations :

Délibération n° 2025/27 : Virement de crédits de 0.80 € sur l'opération 66 compte 2151

Délibération n° 2025/28 : Virement de crédits réajustement compte 7392221 (Fonds de Péréquation intercommunal et communal)

Délibération n° 2025/29 : Délibération décident d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Aude et le groupement VYV-MNT-Prévifrance

Délibération n° 2025/30 : Location et maintenance du photocopieur : proposition de la société DIGIT retenue.

INFORMATIONS DIVERSES

Préparation demande de subventions octobre 2026 (budget 2027) : quel(s) investissement(s) ? Voir PV du 15 octobre 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'aucun dossier de demande de subventions n'a été déposé pour l'année 2026. Il précise que les travaux d'aménagement de l'atelier ont été validés au dernier conseil municipal et seront réalisés courant 2026.

Il rajoute que le dossier déposé dans le cadre du Fonds Vert concernant l'assainissement de la mare est toujours en attente de réponse, aucune instruction n'a été faite par l'Etat pour l'instant.

À la suite du dernier conseil municipal plusieurs projets avaient été énumérés :

- Créditation d'une aire de jeux avec fermeture de l'accès à la mare
- Sécurisation de l'agglomération avec la mise en place de plateaux ralentisseurs, accotement à refaire route de Montmaur/ rue principale, création de trottoirs (route de Montmaur, chemin des Pages, accès au lotissement rue du midi, en face la mairie) à fin de permettre l'accès piéton à tous en agglomération.
- Créditation d'un columbarium au cimetière dans la chapelle communale
- Consolidation du pont de Prexage selon les indications de l'Agence Technique Territoriale
- Remettre en état le boulodrome
- Agrandissement de l'abribus, déplacer l'éclairage
- Système des cloches à remplacer avec sécurisation de l'accès (changement de l'échelle)

Après discussion et réflexion,

Concernant les deux projets principaux : la sécurisation de l'agglomération et la création d'une aire de jeux avec la fermeture de l'accès à la mare, le conseil donne priorité au projet sécurisation/trottoir/accotement. Monsieur le Maire propose de contacter l'agence technique départementale pour une pré-étude pour être prêt pour la demande de subventions 2026. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Mise à disposition de bennes pour les administrés : Cyril ROUSSEL avait proposé de voir avec l'entreprise CAZAL qui pourrait mettre à disposition une ou deux bennes et les amener ensuite au SMICTOM.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du SMICTOM et cela n'est pas possible de faire appel à l'entreprise Cazal, les bennes identifiées au nom d'une entreprise ne seront pas autorisées à déposer à la déchetterie.

Déchets verts : organisation pour bénéficier du broyeur intercommunal du SMICTOM Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel au service de prêt d'un broyeur en partenariat avec Le Covaldem. Il s'agirait d'installer une zone de stockage provisoire (pendant un week end) pour permettre aux administrés d'amener leurs déchets verts ; et le broyage serait effectué par un agent technique intercommunal et un agent du Covaldem. Après réflexion, le conseil municipal suggère d'installer ce stockage provisoire au fond du parking du cimetière, lieu plus accessible. Cette opération pourrait avoir lieu au printemps et éventuellement à l'automne.

Cérémonie des vœux le dimanche 18 janvier 2026 : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 16 heures.

Boîtes de chocolats aux personnes de plus de 65 ans : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les boîtes de chocolats pour les personnes de plus de 65 ans ont été commandées comme l'année dernière à la coopérative de l'école intercommunale Airoux Montferrand ; Le coût s'est élevé à 540.80 € pour 26 boîtes.

Sauveur Gomez informe le Conseil municipal que 17 enfants d'Airoux sont scolarisés au RPI Airoux Montferrand.

Plan communal de sauvegarde : Monsieur le Maire rappelle que le plan de communal de sauvegarde a été envoyé au conseil municipal pour avis.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce projet de plan de sauvegarde a été envoyé à la préfecture pour avis. La préfecture a suggéré de définir pour chaque risque étudié et enjeux identifiés les différentes actions communales à effectuer en remplacement de la procédure générale rédigée.

Séance de secourisme : Béatrice SIRDEY demande s'il serait possible de réaliser une autre formation de secourisme. Monsieur le Maire précise qu'il demandera au SDIS.

Le 12 décembre 2025

Le Maire
Cédric MALRIEU



MAIRIE DE AIROUX
71 (Aude)

Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>